



Concours externe du Capest et Cafep - Capest

Complément d'information concernant le programme des épreuves d'admission de la session 2015

Première épreuve d'admission : épreuve de mise en situation professionnelle

Durée de préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 4.

Pour répondre à la question formulée par le jury, le (la) candidat(e) dispose d'un dossier papier ou numérique délimitant le contexte éducatif support de la séquence vidéo. Ce dossier contient tous les éléments de contexte permettant de définir un projet de formation disciplinaire. Sont mis également à sa disposition les textes institutionnels régissant la discipline : les programmes, les fiches ressources et les référentiels d'évaluation pour les collèges, la voie générale et technologique et la voie professionnelle. L'enregistrement vidéo (vidéo projection ou tablette individuelle) qu'il visionne en cours de préparation présente une classe en situation d'apprentissage. Le (la) candidat(e) dispose de trois heures de préparation pour concevoir un exposé à caractère professionnel.

L'épreuve permet au candidat de démontrer :

- qu'il sait concevoir et présenter une leçon d'EPS nécessairement en lien avec un projet de formation disciplinaire, tous deux adaptés au contexte de l'EPL, aux besoins des élèves de la classe concernée, respectueuse des programmes d'enseignement de l'EPS en vigueur, des textes institutionnels et des orientations nationales,
- qu'il sait justifier l'ensemble de ses choix professionnels au regard des différentes catégories de connaissances (didactiques, pédagogiques, scientifiques, techniques, institutionnelles),
- qu'il a acquis un premier niveau de maîtrise des gestes professionnels d'un professeur d'EPS,
- qu'il inscrit son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire d'un établissement scolaire du second degré, concourant ainsi à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale de l'ensemble des élèves.

Il témoignera alors :

- qu'il a réfléchi à la dimension civique, responsable, éthique de tout enseignement,
- qu'il a réfléchi aux finalités et à la position de sa discipline dans un contexte professionnel élargi,
- qu'il est capable de prendre en compte l'hétérogénéité des élèves mais également les attentes singulières de certains élèves dont le profil présente des caractéristiques spécifiques,
- qu'il a des aptitudes à l'analyse, à la synthèse et également à l'expression orale et à la communication.

La durée totale de l'épreuve est d'une heure. Elle commence par l'exposé du candidat de 15 à 20 minutes maximum suivi d'un entretien avec les membres du jury.

Le (la) candidat(e) reçoit lors de la préparation un dossier synthétique d'établissement constituant le cadre d'analyse support du projet de formation et contenant des indicateurs sur son fonctionnement actuel.

Ce dossier est constitué par : une synthèse du projet d'établissement, des extraits des fiches APAE (aide au pilotage et à l'autoévaluation des établissements scolaires), une synthèse du projet d'EPS, le projet de cycle de l'APSA support, la leçon précédent la leçon filmée, la leçon filmée.

Est associé à ce dossier un enregistrement vidéo d'élèves de la classe concernée, réalisé à partir d'une activité physique inscrite au programme de cette épreuve. Cet enregistrement d'une durée d'environ six minutes, pourra être visionné à plusieurs reprises au cours de la phase de préparation. Aucun visionnage ne se déroulera durant l'entretien avec le jury.

Toute APSA support inscrite au programme de cette épreuve est susceptible d'être interrogée indépendamment des choix faits par le (la) candidat(e) pour la deuxième épreuve d'admission.

Concours externe du Capest et Cafep - Capests

Complément d'information concernant le programme des épreuves d'admission de la session 2015

Le (la) candidat(e) est invité(e) par la question fournie par le jury à élaborer la leçon d'EPS qui suit la leçon présentée dans l'enregistrement vidéo, en résonance avec la construction d'un projet de formation disciplinaire. À ce titre, pourront être interrogées toutes les dimensions de l'activité professionnelle d'un enseignant en établissement, tant dans l'aspect chronologique des enseignements disciplinaires que dans l'implication de la discipline dans la réussite du parcours de l'élève (scolaire, culturel, citoyen...).

Lors de l'entretien, le (la) candidat(e) est invité(e) à approfondir l'ensemble des propositions didactiques et pédagogiques dans la construction de son enseignement, à les discuter, à interagir avec le jury. Le jury vérifiera le niveau des connaissances disponibles pour mettre en œuvre l'enseignement de l'EPS dans tout type d'établissement scolaire du second degré. Tous les types d'enseignement, obligatoires, facultatifs et tous les dispositifs sportifs et artistiques sont concernés. L'animation de l'association sportive est incluse dans le cadre de l'interrogation.

Compétences propres à l'EPS	APSA support l'oral 1 : Epreuve de mise en situation professionnelle
CP1 Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée.	Course de demi-fond
	Course de haies
	Multi-bonds
	Javelot
	Natation de vitesse
CP2 Adapter ses déplacements à des environnements variés, incertains.	Escalade
	Course d'orientation
	Canoë-kayak
CP3 Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique.	Gymnastique sportive
	Danse
	Acrosport
	Arts du cirque
CP4 Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif.	Lutte
	Savate boxe française
	Badminton
	Tennis de table
	Basket-ball
CP5 Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi.	Volley-ball
	Musculation
	Step



Concours externe du Cypeps et Cafep - Cypeps

Complément d'information concernant le programme des épreuves d'admission de la session 2015

Deuxième épreuve d'admission : projet d'intervention professionnelle en contexte simulé, basé sur la pratique physique (coefficient total de l'épreuve : 4)

Cette épreuve vise à vérifier, d'une part, que le candidat est capable d'envisager son exercice professionnel dans différents contextes et registres d'intervention et, d'autre part, qu'il possède les capacités physiques nécessaires pour réaliser des prestations physiques dans les activités sportives et artistiques requises pour exercer le métier de professeur d'EPS. Elle prend appui sur un entretien portant sur un dossier fourni au candidat et sur trois prestations physiques.

1. L'entretien de spécialité

Entretien à partir d'un dossier numérique fourni au candidat relatif à l'APSA choisie comme activité de spécialité.

Durée de préparation : une heure ; durée de l'entretien : une heure.

La tablette utilisée pour cet oral doit être considérée comme un outil de communication avec le jury. Ses fonctions de base pour la lecture vidéo (ralenti, arrêt sur image, zoom) pourront être utilisées pour illustrer les propositions des candidats.

Cet oral est doté d'un coefficient 2.

Il permet principalement d'apprécier la capacité d'analyse de la motricité d'un élève ou d'un groupe d'élèves dans l'activité physique de spécialité choisie par le candidat au regard de la compétence attendue pour le niveau considéré ou estimée par le jury (pratique observée dans le cadre du sport scolaire ou d'une section sportive scolaire).

L'analyse attendue conduit à une proposition de projet d'intervention qui repose sur des situations d'apprentissage. Le jury apprécie également la capacité du candidat à se projeter dans un ou plusieurs autres contextes à des fins d'enseignement et ce, dans le cadre des interventions possibles d'un enseignant d'Éducation Physique et Sportive.

L'entretien d'une heure commence par un exposé de 15 minutes maximum.

Il porte sur tous les niveaux de pratique rencontrés dans les établissements scolaires du second degré et doit permettre au candidat de proposer un projet d'intervention sur l'activité d'apprentissage de l'élève afin de transformer sa conduite et notamment sa motricité.

La question initiale est générique et identique pour tous les candidats.

En salle de préparation, chaque candidat dispose d'une tablette ; le sujet posé se présente alors sous la forme d'une fiche qui contextualise la séquence vidéo et lui permet de situer sa proposition au-delà d'un cas générique.

À partir de la réponse proposée par le candidat lors de son exposé, l'échange avec le jury porte sur les aspects techniques, didactiques, scientifiques, culturels qui relèvent de l'activité physique de spécialité.

D'autres contextes d'intervention (autre moment dans le cycle d'enseignement, autre niveau de scolarité, autre type d'établissement, autre activité physique de la même compétence propre) seront également proposés par le jury afin d'interroger l'ensemble des attendus de cette épreuve. Ces moments d'interrogation sont l'occasion pour le candidat de montrer qu'il peut conduire une réflexion sur le métier, dans le cadre des fonctions de l'école de construire un enseignement, le discuter, interagir, et de se situer au sein d'une équipe pédagogique.



Concours externe du Capests et Cafep - Capests

Complément d'information concernant le programme des épreuves d'admission de la session 2015

Nous rappelons que le candidat doit faire preuve, tout comme dans l'Oral 1, d'une maîtrise sans équivoque de la langue française, d'une posture éthique irréprochable et proposer des mises en œuvre qui intègrent la sécurité des élèves.

2. Prestations physiques

2.1 Modalités pratiques

Au moment de l'inscription au concours, le candidat choisit une APSA dans chacune des quatre premières compétences propres à l'éducation physique et sportive (CP1 à CP4, présentes dans la liste des prestations physiques de la deuxième épreuve d'admission).

Parmi ces quatre APSA, il en retient une comme activité de spécialité, qui sera support de la prestation physique de spécialité et qui servira de référence pour la question initiale support de l'entretien de spécialité.

Des trois APSA restantes, deux d'entre elles sont tirées au sort par le jury, pour la réalisation des deux autres prestations physiques dites de polyvalence.

Elles sont notifiées sur la feuille de route remise par un représentant du directoire à chaque candidat lors de l'accueil de la session.

La notation sur 20 des prestations physiques de la deuxième épreuve d'admission se fait au 1/2 point (au 1/4 point le plus proche si une approximation est nécessaire).

L'évaluation de la prestation physique des candidats est celle constatée le jour du concours et ne peut se référer à un quelconque niveau de pratique préalable. **Elle est appréciée dès la fin de l'appel de tous les candidats.** Elle s'effectue sur la base du référentiel d'évaluation établi par le jury pour chaque APSA et pour la durée de la session.

Les prestations physiques sont organisées selon la réglementation de la fédération à laquelle appartient l'activité sportive concernée et se trouve complétée par les éléments inscrits dans la présente note.

Toute adaptation particulière et spécifique à une épreuve du CAPEPS, proposée pour des raisons techniques, s'applique sur l'intégralité de la session en cours.

La prestation physique de spécialité est dotée d'un coefficient 1.

Les prestations physiques tirées au sort, dites de polyvalence relèvent obligatoirement de deux compétences propres différentes et également distinctes de celle à laquelle appartient l'activité de spécialité choisie par le candidat. Les modalités d'organisation et de passation des prestations physiques et d'évaluation sont identiques à celles en vigueur pour la spécialité.

Au terme des deux prestations physiques de polyvalence, le jury retiendra comme note finale la moyenne des deux notes qui sera dotée d'un coefficient 1.

Compétences propres à l'EPS	20 APSA de prestations physiques (spécialité et polyvalence)	APSA de référence pour la question initiale support de l'entretien de spécialité
CP1 Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	Course de vitesse : 200 m	Course de haies, CP 1
	Course de 1/2 fond : 800 m	Course de 1/2 fond, CP 1
	Saut en hauteur	Saut en hauteur, CP 1
	Lancer de disque	Lancer de disque, CP 1
	Natation de vitesse : 200 m NL	Natation, CP 1
CP2 Adapter ses déplacements à des environnements variés, incertains	Canoë-kayak	Canoë-kayak, CP 2
	Course d'orientation	Course d'orientation, CP2
	Escalade	Escalade, CP 2
CP3 Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique	Gymnastique : sol, barres parallèles, asymétriques	Gymnastique sportive, CP 3
	Danse	Danse, CP 3
	Gymnastique rythmique : cerceau	Gymnastique rythmique, CP 3
CP4 Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	Judo	Judo, CP 4
	Savate boxe française	Savate boxe française, CP 4
	Badminton	Badminton, CP 4
	Tennis de table	Tennis de table, CP 4
	Handball	Handball, CP 4
	Football	Football, CP 4
	Rugby	Rugby, CP 4

Nota bene : toutes les activités physiques retenues sont ouvertes aux femmes et aux hommes. Seuls barèmes, codes et référentiels distinguent les prestations attendues.

2.2 Définition des épreuves

« Se préparer, réaliser, performer »

Par la démonstration le candidat doit révéler des capacités physiques nécessaires à réaliser des gestes professionnels requis pour exercer le métier de professeur d'EPS.

« La réalisation de la meilleure performance motrice suppose de la part des candidats la construction de capacités liées à l'entraînement, l'appropriation de connaissances réglementaires précises et l'émergence d'attitudes spécifiques à ces formes de compétition (échauffement, tenue adaptée et réglementaire) ». Un matériel adapté et spécifique participe le cas échéant à l'optimisation de la performance. (Rapport du Jury 2014)

« L'évolution des attentes des concours rénovés a permis de faire évoluer les critères de l'évaluation pour identifier le niveau des connaissances, des capacités et des attitudes qui témoigne d'une prédisposition à vivre l'expérience progressive du métier tout en complétant un parcours de formation inachevé. Le principe



Concours externe du Capest et Cafep - Capest

Complément d'information concernant le programme des épreuves d'admission de la session 2015

retenu de situer les bandeaux d'évaluation en s'appuyant sur les éléments des niveaux 3, 4 et 5 des programmes d'Éducation Physique et Sportive a sans nul doute permis de faire basculer des attentes d'expertise disciplinaire dans l'appréciation de pratiques approfondies et développées dans un parcours de formation mixte (universitaire et fédéral) ». (Rapport du Jury 2014)

Les informations données permettent aux candidats de faire leur choix d'épreuves. Toutes les épreuves s'appuient pour partie sur les règlements fédéraux des fédérations qui les organisent. Les éléments d'évaluation donnés ne sont que des repères et le jury de la session garde toute autorité pour les ajuster en fonction des nécessités de fonctionnement, d'équité et de classement.

Pour chaque prestation physique, le candidat est évalué sur le plus haut niveau de pratique avéré le jour de l'épreuve. Un niveau 4 de la compétence attendu constitue une base à la construction des référentiels d'évaluation.

Pour faire ses choix le candidat pourra aisément se référer au rapport du jury pour se situer dans les quatre niveaux de prestation.

CP1

Athlétisme

Le candidat fait le choix d'une épreuve parmi une course un saut ou un lancer (200m, 800m, Hauteur et Disque). Les épreuves se déroulent dans le respect des règlements fédéraux en vigueur.

Un projet de performance est annoncé par le candidat à la fin de l'appel. Un échauffement en autonomie précède le début de chaque course ou concours.

Le matériel spécifique peut être à la charge du candidat (pointes, engin) et doit être homologué.

Natation

Le candidat réalise à l'issue d'une période d'échauffement en autonomie, un 200m NL dans un bassin extérieur de 50m. L'épreuve se déroule dans le respect des règlements en vigueur.

À l'issue de l'échauffement le candidat propose un projet de performance qui se traduit par le temps de passage au 100m.

CP2

Escalade

Après avoir satisfait aux exigences sécuritaires les candidats grimpent à vue et en tête une voie dont la difficulté est comprise entre 4c à 6c pour les filles et 5a à 7a pour les garçons.

Une observation d'une durée maximum de six minutes de la surface artificielle d'escalade est prévue. Deux passages permettent aux candidats de faire évoluer le niveau de difficulté initialement choisi. Le temps maximum de grimpe est de cinq minute pour chaque voie. La notation prend en compte la performance (hauteur atteinte), ainsi que la qualité de la prestation (bagage technique et tactique, gestion de sa sécurité...) La meilleure prestation est retenue pour l'attribution de la note.

Les chaussons et la magnésie (liquide ou en poudre) sont à la charge des candidats. Les harnais et les autres éléments de sécurité sont fournis par le concours.

Course d'Orientation

À partir d'une carte qui propose un parcours évolutif sur quatre niveaux dont la distance est comprise entre 700 et 2500 mètres, le candidat réalise un maximum de 10 postes qu'il choisit pour témoigner de sa capacité à s'engager et à faire des choix en courant, à gérer son temps de course et à se préparer dès le début de l'épreuve. Le temps maximum de l'épreuve est de quarante minutes.

Canoë Kayak

Le candidat se prépare à l'épreuve en choisissant son matériel et en observant les démonstrations des parcours par les ouvreurs. Le candidat réalise ensuite un premier parcours en eau calme faisant apparaître des savoirs faire de propulsion, de conduite et d'équilibre de son embarcation. Dans un second temps, le candidat s'engage sur un parcours en eau vive selon des trajectoires imposées par le franchissement de portes.

Description parcours eau calme (classe 1) : ligne droite, rotations, embarquement et débarquement et remontée dans un courant lisse. (2 minutes à 2 minutes 30 secondes)

Description parcours eau vive (classe 2) : descente de 200m comprenant 4 portes à franchir dans le sens du courant (pénalité si porte manquée) et 3 portes optionnelles à remonter à contre-courant (bonus si portes franchies).

La performance est établie selon le respect du projet de navigation en eau calme (contournement de bouées), et le niveau de difficulté réalisé en eau vive (portes imposées et optionnelles).

Chacune des 2 prestations est chronométrée et comparée à un temps moyen d'ouvreur.

Les candidats sont autorisés à utiliser leur matériel personnel (embarcation, pagaie, gilet et casque), en référence aux normes de sécurité et de conformité en vigueur. Ainsi, l'usage de tout kayak en polyéthylène, en matériaux composites, ponté ou déponté de 2,5 m au minimum est autorisé. Le port du gilet et du casque est obligatoire (norme CE).

Toutefois, en cas d'impossibilité de faire usage de matériel personnel (absence de matériel personnel ou bien matériel non conforme), un parc de matériel sera mis à la disposition des candidats : kayak déponté, kayak polyéthylène d'initiation, kayak polyéthylène de perfectionnement et matériel complémentaire (pagaies, gilets, casques et jupes).

D'autre part, une tenue adaptée à la pratique, le jour de l'épreuve, est à la charge du candidat. Cette dernière comprend : chaussures fermées (obligatoire), vêtements en rapport avec les conditions météorologiques.

CP3

Danse

Le solo :

Durée de la prestation 2'30 à 3'.

Il sera demandé au candidat de préparer à l'avance un argument (titre, texte, photo, objet...) qu'il présentera au jury lors de son passage.

Deux clés USB (une de rechange) avec son nom et un seul fichier MP3 avec son support sonore préparé selon la durée de sa prestation (coupé à la fin).

L'improvisation :

La phrase chorégraphique transformée est comprise entre 1' et 1'30. Elle repose sur une séquence initiale de 45 secondes extraite du solo.

Temps de préparation 30'

Les candidats composent et présentent une phrase chorégraphique à partir des contraintes suivantes :

Un trajet d'espace

2 verbes d'actions + un de votre choix

En jouant avec l'espace, le temps, l'énergie et les procédés de composition.

Gymnastique Artistique

À l'issue d'un échauffement réalisé en autonomie par les candidats, ils réalisent au choix, en tenue réglementaire (léotard et short, justaucorps, sokol) l'une des trois prestations suivantes :

- un enchaînement au sol d'une durée de cinquante secondes à une minute et dix secondes sur un praticable de 12mX12m

- un enchaînement aux barres asymétriques (hauteur BI 1m70 et BS 2m50, écartement libre)

- un enchaînement aux barres parallèles (hauteur 2M, écartement libre)



Concours externe du Capest et Cafep - Capest

Complément d'information concernant le programme des épreuves d'admission de la session 2015

Ils composent et réalisent un enchaînement de 6 difficultés minimum au regard de la gestion du couple risque-maîtrise en respectant les 4 exigences de composition retenues pour la prestation en dehors de la sortie. Une difficulté ne peut remplir qu'une seule exigence. Les difficultés présentées peuvent appartenir aux codes UNSS et/ou FIG.

Les candidats présentent au jury le jour de la prestation physique le synopsis, reprenant les termes des codes utilisés et l'ordre de présentation, de l'enchaînement conçu sur une fiche transmise lors de l'accueil des épreuves d'admission

- Sol :

2 difficultés acrobatiques de sens différents avant ou latéral et arrière.

1 Appui Tendu Renversé

Une Série de 2 difficultés différentes gymniques dont 1 saut (difficultés prises dans les familles sauts et pivots).

Une Série de 2 ou 3 difficultés différentes acrobatiques (difficultés prises dans les familles de renversements et de rotations)

- Barres parallèles :

Une difficulté en appui manuel avec élan ou une difficulté avec changement de face

Une difficulté passant par l'appui brachial

Une difficulté partant de la suspension

Une difficulté de maintien

- Barres asymétriques :

Une difficulté de rotation transversale de 360° de l'appui à l'appui (tour proche ou éloigné de la barre)

Une difficulté de l'appui à la suspension

Une difficulté de la suspension à l'appui

Une difficulté avec un changement de face

La prestation physique se doit d'être révélatrice d'un engagement singulier du (de la) candidat (e), d'un niveau de complexité en référence aux dimensions technique, acrobatique, esthétique, artistique de la gymnastique ainsi que de choix stratégiques liés à ses capacités.

Gymnastique Rythmique

Chaque candidat présente en tenue réglementaire ou a minima un ensemble près du corps, un enchaînement individuel de 1'15 à 1'30 au cerceau. Les modalités de déroulement s'appuient sur le règlement de la fédération internationale de gymnastique. Les difficultés présentées peuvent appartenir aux codes UNSS et/ou FIG.

CP4

Badminton

Suite à un échauffement spécifique de quinze minutes, les candidats sont répartis dans une poule la plus homogène possible. Ils jouent en suivant six matchs de 21 points dans le respect des règles du jeu et en auto arbitrage. Il ont leur matériel et le cas échéant avec l'accord préalable des deux adversaires un match peut être joué avec des volants en plume qui restent à la charge des candidats.

La notation sur 20 de la prestation physique constatée le jour du concours s'effectue à partir du référentiel d'évaluation retenu par le jury.

Il prend en compte la performance relative au résultat des matchs mais également la qualité de la prestation notamment en terme de déplacements, de frappes et trajectoires produites ou encore de choix tactiques.

Les volants plastiques sont fournis par le concours. Les raquettes et les volants en plume homologués restent à la charge des candidats.



Concours externe du Capest et Cafep - Capest

Complément d'information concernant le programme des épreuves d'admission de la session 2015

Tennis de Table

À l'issue d'une phase d'échauffement de trente minutes, les candidats jouent une montante descendante qui sert un brassage. Deux autres phases, la première de pré-classement et la dernière finale permettent d'arrêter le classement des candidats.

Les balles sont fournies par le concours. Les raquettes homologuées restent à la charge des candidats

Judo

L'épreuve est un tournoi de trois combats minimum ou quatre maximum, de quatre minutes conformément au code d'arbitrage de la fédération française de judo.

À l'issue de l'échauffement, la première phase de combats est en poule. Dans un second temps et en fonction des résultats précédents, le jury organise des combats supplémentaires. Il classe ensuite l'ensemble des candidats au regard de la prestation appréciée le jour de l'épreuve.

Pour apprécier le plus justement le niveau de performance des candidats, le jury se réserve le droit de leur demander de faire évoluer le combat par l'introduction de thèmes ou de consignes.

Les candidats ont leur kimono réglementaire personnel. Ils veilleront à porter un kimono neutre et débarrassé de tout élément publicitaire. Les ceintures sont fournies par le concours.

Savate Boxe Française

Dans le cadre d'une compétition organisée par le jury, le (la) candidat(e) à la suite d'un échauffement libre, effectue 2 assauts de deux reprises. La durée de chaque reprise est de deux minutes. Une reprise supplémentaire peut être proposée aux candidats. La durée de la prestation physique se situe entre 8 et 10 minutes, sauf arrêt décidé par l'arbitre, le jury ou le médecin du concours. Les candidats sont répartis dans des poules les plus homogènes possible, au regard de la variable poids.

La prestation physique est appréciée au cours d'assauts dans le cadre de la compétition organisée par le jury conformément aux codes d'arbitrage de la fédération concernée.

Le niveau de la prestation est apprécié le jour de l'épreuve.

La notation de la prestation physique constatée le jour du concours s'effectue à partir du référentiel d'évaluation retenu par le jury pour la session. Il prend en compte la performance relative au résultat de chaque assaut, mais également la qualité de la prestation notamment en termes de : stratégie d'assaut, diversité du bagage technique disponible tant en attaque qu'en défense, pertinence et efficacité de son utilisation dans les assauts, etc.

Les gants sont fournis par le concours. Les tenues réglementaires et les chaussures à semelle lisse restent à la charge des candidats.

Football

L'épreuve se déroule en 2 phases sur une opposition de 7 contre 7 sur un terrain en herbe de 68m sur 50m avec des buts de 7.32 x 2.44 m.

À l'issue d'un échauffement dirigé (échauffement personnel et individuel, durée 8 minutes et échauffement collectif à base de jeu de conservation sur un terrain de 35 x 32 m, durée 12 min) les deux phases de l'épreuves s'organisent de la manière suivante :

La première phase d'une durée de 10 minutes permet de constituer des équipes de façon homogène lors la deuxième phase.

La deuxième phase d'une durée de 20 minutes coupée un temps de repos après 10 minutes de jeu, permet d'évaluer de façon définitive les candidats.

Il est demandé aux candidats un T-shirt Blanc à manches longues (ou courtes) obligatoire à incorporer à la tenue réglementaire de l'épreuve.

Rugby

À l'issue d'un échauffement réalisé en équipe et en autonomie les candidats sont évalué(e)s sur du jeu en 8 contre 8 durant trente minutes en deux périodes sur un terrain en herbe de 60mx40m.

Tout au long de l'épreuve, le jury se réserve le droit de réguler l'opposition en jouant sur l'effectif de chaque équipe. L'ordre des matchs est tiré au sort par un membre du jury.



Concours externe du Capest et Cafep - Capest

Complément d'information concernant le programme des épreuves d'admission de la session 2015

Pendant la première période de quinze minutes, le jury s'autorise à modifier la composition des équipes si nécessaire. Après une pause, l'épreuve se poursuivra au cours d'une deuxième période de quinze minutes. L'organisation collective est laissée libre aux candidat(e)s. La polyvalence étant recherchée sur l'ensemble de l'épreuve, nous imposons aux trois joueurs les plus proches de la zone de remise en jeu de constituer la phase statique.

Le jeu se déroule dans le respect du règlement fédéral. Il est identique à celui du rugby à 15 catégorie C avec des aménagements.

Les maillots sont fournis par le concours. Les crampons et les éléments de protection sont à la charge des candidats.

Handball

L'épreuve se déroule en deux phases de jeux distinctes sur un terrain réglementaire pour une durée maximale de jeu de trente minutes. Un échauffement est réalisé en autonomie par les candidats. Les candidats évoluent principalement dans la ligne de leur choix.

La 1ère phase dite « de brassage » permet la constitution de groupe de niveau. Lors de cette phase, le gardien de but est évalué sur 2 lignes mais en favorisant un temps de jeu le plus long possible sur son poste préférentiel.

La 2nde phase évolue en imposant 2 organisations collectives défensives – l'une étagée et l'autre alignée. Dans cette 2nde phase, le gardien de but est évalué uniquement sur son poste.

Les candidats sont autorisés à utiliser de la colle blanche qui reste à leur charge.